

C'est quoi le Réseau de Bénévoles « Accompagnement à la Scolarité »?

Les 34 bénévoles affiliés au réseau « Accompagnement à la Scolarité » interviennent auprès des élèves rencontrant des difficultés dans les apprentissages et/ou dans l'organisation du travail à la maison.

Fournir aux enfants des méthodes et des relations susceptibles de faciliter l'acquisition des savoirs, élargir leurs centres d'intérêts, valoriser leur acquis pour renforcer l'autonomie personnelle et la capacité de vie collective... telles sont les missions que remplissent nos adhérents.

En adéquation avec « la Charte d'Accompagnement à la Scolarité » sur laquelle notre action s'appuie, nous sommes attachés à la création d'un véritable partenariat avec l'équipe éducative et les familles. La réalisation des séances au sein même des établissements scolaires, rendue possible grâce à l'agrément de l'Inspection Académique du Loir-et-Cher, favorise les échanges entre tous les acteurs et permet aux élèves de prendre conscience que les activités réalisées avec les bénévoles sont bien liées à la scolarité.

Activités proposées :

- ♦ **Aide aux devoirs** : donner à l'élève une nouvelle explication afin de lui permettre d'effectuer son travail en autonomie et ainsi faciliter l'appropriation de la compétence.
- ♦ **Aide méthodologie et organisationnelle** : sensibiliser l'élève aux différentes stratégies d'apprentissage et l'aider à s'approprier celles qui facilitent l'acquisition des connaissances.
- ♦ **Eveil culturel** : activités autour des livres telles que la lecture théâtralisée, la création d'histoires, des visites de bibliothèque... etc.

« Ce dispositif ne se substitue pas aux missions de l'école,
il en est le partenaire »

Pour qui ?

Elèves du CE1 à la Terminale, scolarisés dans les établissements du Loir-et-Cher.

Conditions de mise en place des accompagnements ?

Sur demande des écoles, des familles, des élèves eux-mêmes, l'animatrice du réseau évalue les besoins et organise une réponse logistique (mise en relation avec les bénévoles, établissement du planning des séances...) et pédagogique (activités à mettre en place, mise à disposition de support et de matériel...)

Les séances, d'une heure par semaine, se déroulent dans les écoles ou locaux mis à disposition par les mairies, après la classe. Les accompagnements peuvent être organisés en individuel ou en collectif (minimum 5 enfants par groupe).

Après une réunion avec les enseignants, les familles, les élèves et les bénévoles, au cours de laquelle les différentes modalités des suivis sont exposées, l'accompagnement peut commencer.

Vous souhaitez devenir bénévole ?

Vous êtes à l'aise dans la maîtrise des savoirs de base, disponible quelques heures par semaine, vous souhaitez participer à la réussite scolaire d'un enfant...

Vous possédez les prérequis nécessaires.

Aucun diplôme n'est exigé. Vous bénéficierez des formations proposées par notre partenaire : Le CRIA 41



Contactez Sabrina LOUCHARD, animatrice du Réseau
Au 02 54 42 91 05 ou sabrina.louchard@alireformation.fr